

Remarques relatives a la garantie



Toutes nos félicitations pour l'achat de cet appareil d'entraînement de marque et de qualité !

- Veuillez lire toutes les consignes fournies dans la notice d'assemblage et le mode d'emploi avant d'utiliser votre appareil d'entraînement.
- Si vous avez besoin d'aide, nous vous prions de contacter votre revendeur Horizon Fitness ou bien d'appeler notre ligne d'assistance au numéro suivant : Ligne d'assistance: +49 (0) 2234 - 9997-500
- Si vous vous trouvez confronté à des difficultés avec votre appareil d'entraînement, ne le retournez pas à votre revendeur / magasin. Envoyez tout d'abord un courrier décrivant le problème à votre revendeur / magasin ou bien appelez notre ligne d'assistance. Les collaborateurs de notre service après-vente vous viendront volontiers en aide.
- Nous vous prions également de ne pas renvoyer votre appareil d'entraînement ou des composants à Style Fitness GmbH vu que nous ne pouvons accepter des retours de marchandises non prévus et non autorisés préalablement par nos services. Veuillez contacter tout d'abord notre service après-vente. Si nécessaire, votre interlocuteur vous fournira l'autorisation de retourner votre appareil et se chargera, dans le cas d'envois volumineux, de le faire enlever sur place en choisissant le type d'expédition le plus avantageux et le plus sûr.
- Veuillez conserver l'emballage d'origine afin d'éviter que votre appareil d'entraînement ne se trouve endommagé lors d'un éventuel transport.

PERIODES DE GARANTIE

À compter du transfert de l'appareil d'entraînement à l'acheteur, nous accordons les garanties suivantes pour un emploi à domicile (usage exclusivement domestique) :

Châssis et frein magnétique 30 ans

Moteur d'entraînement (pour les tapis de course) 10 ans

Electronique et pièces détachées 2 ans

Frais de remise en état 2 ans

Exceptés les plaques vibrantes Horizon Fitness : 2 ans de garantie sur le moteur, l'électronique et les pièces détachées ainsi que sur les frais de remise en état.

Frais de remise en état : selon notre choix, réparation, remplacement de l'appareil ou remplacement de pièces endommagées. Les pièces de rechange à monter soi-même lors de l'assemblage de l'appareil doivent être remplacées par le bénéficiaire de la garantie lui-même et ne font pas partie intégrante de la remise en état. Une fois la période de deux (2) ans écoulée, une garantie sur les pièces s'applique pour le châssis, le frein magnétique et le moteur d'entraînement, mais elle n'inclut pas les coûts de réparation, de montage et d'expédition. Dans le cadre d'un usage semi-professionnel, professionnel et commercial, la garantie est valable uniquement pour les modèles expressément désignés dans le document commercial. Les conditions y sont exposées en détail. Le document commercial en circulation au moment de l'achat fait foi.

DESCRIPTIF DU DEFAUT

Votre appareil a été conçu de sorte à permettre sur une longue durée un entraînement de très grande qualité. Si un problème devait toutefois survenir, veuillez tout d'abord lire le mode d'emploi. Si cela ne vous permet pas de le résoudre, contactez dans ce cas votre revendeur ou bien appelez notre ligne d'assistance. Afin de le résoudre le plus rapidement possible, il est important de décrire le défaut avec le maximum de détails.

PREUVE D'ACHAT & NUMERO DE SERIE

Pour pouvoir vous faire profiter de nos prestations de services couvertes par la garantie, nous avons besoin d'une copie de votre preuve d'achat datée. Veuillez vous assurer d'être en mesure de présenter la note ou la facture correspondante du revendeur / magasin.

Afin de pouvoir identifier de manière sûre la version de votre modèle et pour notre contrôle de qualité, nous devons connaître, pour toute intervention S.A.V., le numéro de série de votre appareil ; il est indiqué sous un codebarres. Sur les tapis de course, il se trouve généralement à côté de l'interrupteur à bascule Marche / Arrêt, sur les vélos elliptiques, sous le manchon en caoutchouc au niveau du support de console ou, en ce qui concerne les vélos d'appartement, sur le pied d'appui avant.

Notez si possible le numéro de série avant d'appeler notre ligne d'assistance. Cela permet un traitement rapide. Si vous avez du mal à le trouver sur votre appareil d'entraînement, les collaborateurs de notre service après-vente vous fourniront volontiers les renseignements nécessaires.

CONSERVER L'EMBALLAGE D'ORIGINE

Veillez conserver votre emballage d'origine afin d'éviter tout endommagement de votre appareil d'entraînement lors d'un éventuel transport. Prêtez attention au fait que si l'appareil se trouve endommagé parce qu'il n'avait pas été suffisamment bien emballé, ni notre société ni le transporteur mandaté par nos soins ne peuvent en être tenus responsables et le transporteur est en droit de refuser de se charger de l'expédition.

Si vous ne possédez plus l'emballage d'origine, veuillez contacter votre revendeur ou notre ligne d'assistance afin de trouver des solutions de rechange, telles que la mise à disposition d'un emballage de transport (payant).

SERVICE APRES-VENTE SOUS GARANTIE

Si un défaut devait survenir sur votre appareil d'entraînement, veuillez contacter votre revendeur ou appeler notre ligne d'assistance. Nous essaierons tout d'abord de résoudre le problème avec vous par téléphone. Si nous n'y parvenons pas, il existe certaines possibilités individuelles en matière de service après-vente dont vous pourrez discuter avec le conseiller technique.

CONDITIONS DE GARANTIE

A partir de quand s'applique la garantie et dans quelle étendue ?

Cette garantie entre en vigueur le jour de l'achat par le consommateur final, et ce pour tous les produits neufs achetés par des partenaires de distribution agréés de Style Fitness GmbH. Dans le cas de modèles exposés déjà utilisés, la garantie s'applique à compter de l'acquisition par l'acheteur (revendeur). Cette garantie est valable sous réserve d'autres accords conclus entre le consommateur final et son vendeur (revendeur).

Nous assumons la garantie pour l'absence de vices apparents des produits acquis chez les revendeurs spécialisés / dans des magasins.

Cette garantie ne couvre pas les consommables, tels que les piles, ni les dommages résultant d'un emploi non conforme, d'une usure normale, d'une installation défectueuse, d'un cas de force majeure, d'une réparation ou de modifications effectuées par des techniciens non agréés par Style Fitness GmbH. Un emploi conforme présuppose que l'appareil Horizon Fitness / Vision Fitness / Livestrong / Treo fasse uniquement l'objet d'un usage privé à domicile. En particulier les vélos d'entraînement à domicile Vision Fitness doivent servir au maximum trois (3) heures par jour et la gamme semi-professionnelle Vision Fitness au maximum cinq (5) heures par jour en usage semi-professionnel (par ex. dans le domaine de la rééducation ou dans les hôtels). De manière générale, l'usage commercial en studio n'est pas considéré comme conforme.

Qui détient les droits de garantie et où sont-ils exercés ?

Étant donné que nous n'avons pas conclu de contrat d'achat avec le consommateur final, il n'y a foncièrement aucun droit de garantie contractuel vis-à-vis de Style Fitness GmbH. Bien entendu, vos droits en tant qu'acheteur (consommateur final) vis-à-vis de votre vendeur (revendeur) restent intacts dans la mesure où vous n'avez pas conclu d'autres accords avec votre vendeur (revendeur).

Afin de fournir un service optimal et de soutenir les revendeurs spécialisés / magasins, nous proposons des garanties dont l'étendue dépasse les droits de garantie vis-à-vis de votre revendeur et stipulées par les prescriptions légales.

Nous pouvons ainsi fournir directement la prestation de service en concertation avec vous et votre revendeur. A cet effet, il existe des possibilités individuelles en matière de service après-vente dont vous pouvez discuter avec nos conseillers techniques.

En cas de réparation, de retour ou de remplacement, vous n'êtes généralement pas obligé d'apporter votre appareil d'entraînement chez votre revendeur. Lorsqu'un transport mandaté par nos soins est requis, il est nécessaire de démonter et de préparer l'appareil défectueux pour l'expédition ainsi que de réceptionner et d'installer l'appareil réparé ou de remplacement. Ces prestations ne sont pas incluses dans l'étendue de la garantie que nous octroyons. Les accords conclus avec votre revendeur ainsi que ses droits en tant qu'acheteur vis-à-vis de notre société restent intacts.

Nous nous efforçons de toujours vous fournir les prestations de garantie sans emprunter de voies compliquées et, si possible, sur le lieu d'installation de l'appareil. Si cela devait s'avérer impossible, nous effectuons en cas de doute la prestation de service au siège de votre revendeur. La fourniture de nos prestations de garantie se limite au pays dans lequel vous avez fait l'acquisition de votre appareil d'entraînement. Les droits de garantie en dehors de l'Allemagne, de l'Autriche, du Benelux et de la Suisse sont exclus de manière générale. Dans le cas d'une installation sur des îles, les frais supplémentaires aux travaux de remise en état ainsi que la livraison et l'enlèvement des appareils d'entraînement et des pièces de rechange ne font pas partie de la garantie et sont facturés à la personne usant de ses droits de garantie ou alors, selon notre convenance, les prestations de service sont réalisées au siège du revendeur.

SERVICE APRES-VENTE HORS GARANTIE

En présence d'un vice sur votre appareil d'entraînement après l'expiration de la garantie ou dans des cas non couverts par celle-ci, par ex. l'usure normale de l'appareil, notre société ainsi que votre revendeur se tiennent à votre entière disposition pour résoudre le problème. Nous vous établissons alors un devis pour une intervention permettant de résoudre le problème de manière rapide et peu onéreuse.

COMMUNICATION

De nombreux problèmes peuvent être résolus simplement en discutant avec notre société ou votre revendeur. Nous savons combien il est important pour vous, en tant qu'utilisateur de l'appareil d'entraînement, que les problèmes soient résolus rapidement et simplement afin que vous puissiez vous entraîner avec plaisir sans subir de longues périodes d'interruption. Nous aidons par conséquent les revendeurs spécialisés / magasins par le biais de mesures visant à éliminer les défauts de façon rapide et efficace. Par ailleurs, nous nous tenons à votre entière disposition aux coordonnées suivantes :

Questions d'ordre général :

Tel.: +49 (0) 2234 - 9997-100

Fax: +49 (0) 2234 - 9997-200

E-Mail: support@horizonfitness.eu

Questions d'ordre technique et relatives au S.A.V. :

Tel.: +49 (0) 2234 - 9997-500

Demandes destinées à la Suisse :

Tel.: +41 (0) 44 - 4400028

Fax: +41 (0) 44 - 4400029

E-Mail: support@horizonfitness.eu

Attention ! La garantie mentionnée dans le présent document est valable pour les produits achetés à partir du 1er juin 2011, jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une version plus récente parue incontestablement avant l'achat.